



Protégeons nos troupeaux

La Biosécurité en élevage bovin

Episode 7 : Zoonoses

Les animaux peuvent être porteurs de pathogènes de façon visible (ex : *teigne*) ou invisible (ex : *fièvre Q*). Tout épisode sanitaire nécessite d'être vigilant, toute personne étant susceptible de contracter une zoonose.

Définition d'une zoonose :

Maladie transmissible de l'animal à l'Homme et inversement

Episodes abortifs

Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose, Brucellose, Maladies dues aux tiques, etc...

Problèmes digestifs

Cryptosporidiose, Coccidiose, etc...

Ouvrez l'oeil



Problèmes de peau

Teigne, Ecthyma, etc...

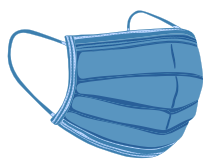
Problèmes respiratoires

Tuberculose, Coronavirus, etc...



Des **mesures d'hygiène simples** sont à adopter : ne pas toucher à mains nues les lésions suspectes, toujours **se laver les mains** avant de boire/fumer/manger. De plus, les plaies sont une porte d'entrée pour les pathogènes. Vous devez donc les couvrir d'un pansement ou porter des gants.

Pour éviter tout risque de blessures/contaminations et pour ne pas contaminer l'environnement, les **DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) doivent être éliminés dans des contenants adaptés. Une fois pleins, ces derniers sont à rapporter chez votre vétérinaire.



Afin de s'assurer qu'une zoonose ne circule pas dans l'exploitation, **déclarer** chaque avortement et mener des investigations.

Les produits de mises-bas, avortements et les cadavres sont également des sources de contamination. Ils doivent être manipulés avec un **masque**, des **gants**, placés dans des **bacs** dédiés et éliminés via **l'équarrissage**.

En cas d'épisode zoonotique sur votre exploitation, toute personne devant s'y rendre doit en être **avertie** (professionnel et visiteur) pour se protéger et limiter sa visite au strict nécessaire (zone publique dans la mesure du possible). Des mesures particulières doivent être adoptées et les visites non essentielles reportées (notamment pour les personnes les **plus à risques**).

Je porte une tenue professionnelle, je me lave et désinfecte les mains et les bottes



En cas de consultation de votre médecin, penser à le **prévenir** que vous travaillez en contact avec les animaux, quels que soient les symptômes. Évoquez les **pathologies animales** éventuellement présentes dans votre cheptel.

GDS59 Ludivine FLAMENT - 03.27.19.33.50 - ludivine.flament.gds59@reseaugds.com

GDS62 Marine COLPART - 03.21.60.48.96 - marine.colpart.gds62@reseaugds.com

GDS Picardie Ophélie DUCLOS - 03.22.95.91.76 - ophelie.duclos.gdspicardie@reseaugds.com